

du
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1963 N°259 bis /PR/MAE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

RELATIONS :

Original 1
Copies 15
Vice-Présid... 1
Secr. Minist. .12
LE 5
VD 2
..... 3
..... 1
..... 1

VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant nomination des Membres du Gouvernement;

VU le décret n°III/PR/CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU la loi n°56-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU le décret n°86/PR/MFPT du 26 Février 1962 portant statuts particuliers des Corps appartenant au Cadre des Personnels Diplomatiques et Consulaires;

VU l'arrêté n°0978/AF.ETR. du 5 Juillet 1961 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Etrangères;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur Jules LAVENTURE, Administrateur de 2e classe, 1er échelon est nommé Secrétaire Général des Affaires Etrangères.

ARTICLE 2. - Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jules LAVENTURE, Secrétaire Général des Affaires Etrangères aura rang et prérogatives de Ministre plénipotentiaire de 3e classe du Corps des Secrétares, Conseillers et Ministres plénipotentiaires des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3. - La dépense est imputable sur le Budget National, Chapitre 303-03 - Article I.-

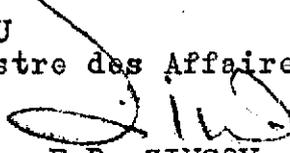
ARTICLE 4. - Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Janvier 1963 sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey, enregistré et communiqué partout où besoin sera./-)

PORTO-NOVO, le 11 Juin 1963

Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim :

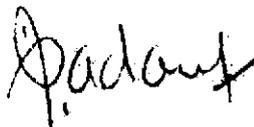
VU

Le Ministre des Affaires Etrangères


E.D. ZINSOU

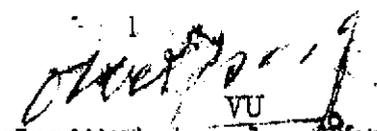
VU

Le Contrôleur Financier



A. BADOU

VU


P. Le Ministre des Finances
et du Travail absent
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim

V. G. GUIDI.